



65190

☎ 05 62 35 70 26
☎ 05 62 35 78 64
✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Nombre de membres en exercice : 15
Date de la convocation : 09/06/2016

SEANCE 15 JUIN 2016

L'an deux mille seize, le 15 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Tournay, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Camille DENAGISCARDE.

Présents : MM. Francis ARTIGUE, Jean-Claude DELAS, Camille DENAGISCARDE, Jean-Louis GABAS, David PAMBRUN, Frédéric PERRET et Régis PIERROT, Mmes Marie-Thérèse BRUZAUD, Blandine CARATY, Monique GAILHOU, Véronique RENAUDOT, Muriel ROSSI et Jacqueline SARRABERE.

Absents :

Nicolas DATAS-TAPIE
Catherine HOWARD donne procuration à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : Monique GAILHOU

Après avoir fait l'appel, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 20h30.

Monique GAILHOU est désignée secrétaire de séance.

AFFAIRES GENERALES


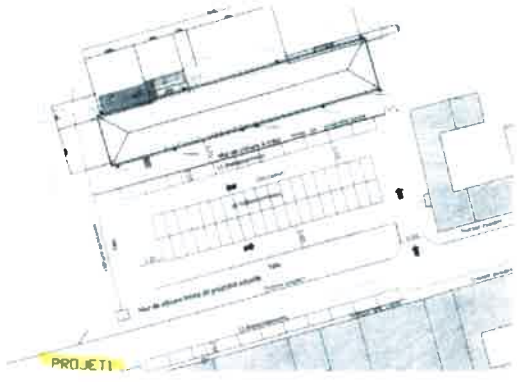

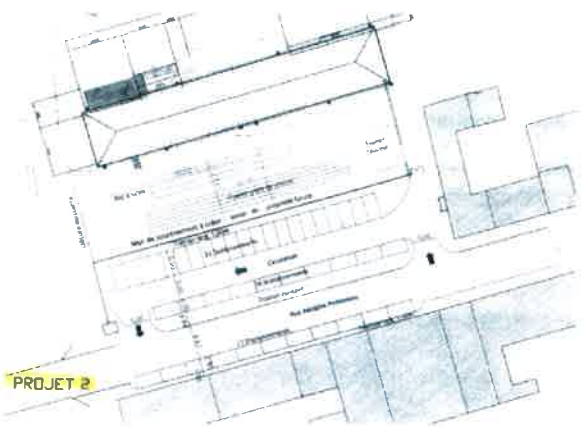

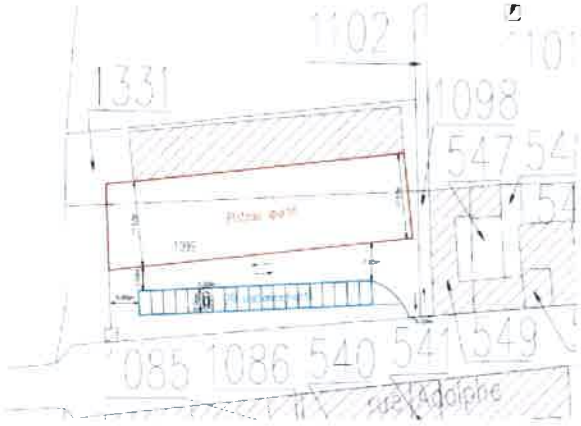

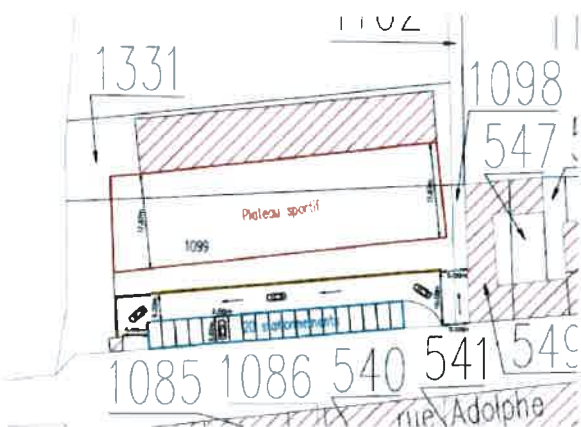
1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 avril 2016


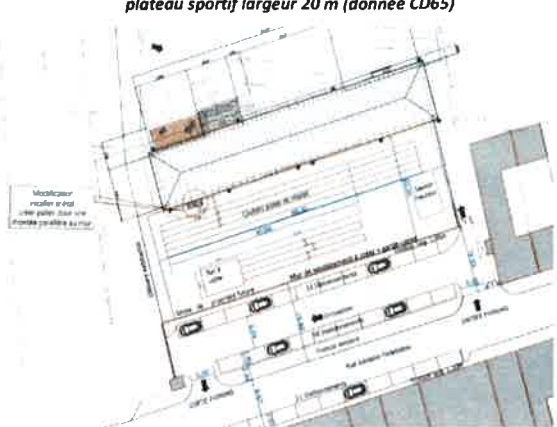
Madame Blandine CARATY précise que c'est Monsieur Frédéric PERRET qui a proposé en Questions Diverses qu'un point lumineux soit rajouté rue des coteaux d'arrêt.

Monsieur le Maire indique qu'il prendra en compte cette modification.

2. Désignation du coordonnateur communal pour le recensement

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la collectivité doit organiser pour l'année 2017 les opérations de recensement de la population. A cette occasion, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement.

N°	date	Proposé par	solutions	Nbre de places	Estimation HT
1	sept 2015		<p>aire de stationnement au niveau du terrain naturel avec mur de clôture pas de plateau sportif</p> 	+/- 50 places	120 000,00 € (CD65)
2	sept 2015		<p>aire de stationnement au niveau de la RD 817 avec mur de soutènement plateau sportif largeur 17,67 m</p> 	+/- 21 places + 10 places en bordure de la RD n°817	400 000,00 € (CD65)
3	juillet 2015		<p>aire de stationnement au niveau du terrain naturel avec mur de clôture plateau sportif largeur 17,67 m (donnée CD65)</p> 	+/- 20 places	50 000,00 € (devis entreprise)
4	avril 2016		<p>aire de stationnement au niveau de la RD 817 avec mur de soutènement plateau sportif largeur 17,67 m (donnée CD65)</p> 	+/- 20 places	225 000,00 € (devis entreprise)

5	mars 2016		<p style="text-align: center;"><i>aire de stationnement au niveau de la RD 817 avec mur de soutènement plateau sportif largeur 20 m (donnée CD65)</i></p> 	<p style="text-align: center;">11 places + 10 places en bordure de la RD n°817</p>	<p style="text-align: center;">250 000,00 € 300 000,00 € (estimation)</p>
---	--------------	---	---	---	---

REMARQUES

Les solutions n° 2, 4 et 5 sont non conformes au PPRI de la commune de TOURNAY, qui n'autorise pas les remblais en zone rouge (soumise à inondation).

CONCLUSION

La solution n° 3, alliant la réalisation d'un parking et l'aménagement d'un plateau sportif, semble être le meilleur compromis technique pour satisfaire à la fois les intérêts de la commune et ceux du collège.

Par ailleurs, le coût de cette solution paraît raisonnable au regard du nombre de places créées.

Il reste cependant à vérifier auprès des services de l'Etat, la contrainte au titre du PPRI sur cet aménagement proposé, notamment au niveau de la clôture et des modalités de gestion du parking.

Monsieur le Maire informe le Conseil que le Département a souhaité réétudier l'hypothèse d'un parking au niveau de la route. L'ADAC65 a refait une note récapitulative dont Monsieur le Maire donne lecture au Conseil. Cette étude synthétise l'ensemble des études déjà réalisées et indique que la solution 3 « semble être le meilleur compromis ». Monsieur le Maire reprend les arguments de l'ADAC65 en indiquant qu'il espère obtenir l'accord du département afin de réaliser une vingtaine de places de parking sur une partie de ce plateau afin, notamment, de désengorger le stationnement sur la place d'Astarac dans le cadre de son projet de réaménagement.

Monsieur Jean-Claude DELAS indique au Conseil municipal que les élèves du collège pratiquent déjà le sport dans l'enceinte du collège et illustre ses propos par des photos.

5bis. Création d'une micro-crèche – extension de l'ancienne école des garçons

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'étude de faisabilité réalisée en juin 2016 par Sébastien GANEO, architecte sur le projet relatif à la création d'une micro-crèche par rénovation et extension de l'ancienne école des garçons, place Denagiscarde. Il fait état des différents éléments de l'opération développés dans l'étude. Monsieur le Maire propose d'approuver le dossier de faisabilité réalisé par

Sébastien GANEO sous la réserve d'une modification du projet concernant la future façade de l'extension projetée pour le RAM, d'engager une enveloppe prévisionnelle de 127 000 € HT pour l'ensemble de l'opération pour la partie travaux, d'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation des prestataires d'études, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat avec le maître d'œuvre retenu à l'issue d'une consultation , et d'autoriser Monsieur le Maire à demander les aides financières auprès des organismes financeurs.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

SERVICES MUNICIPAUX

6. Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il appartient à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité technique paritaire, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie de l'avancement de grade.

Monsieur le Maire propose de de fixer le taux pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité à 100 % pour tous les grades de la collectivité.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX

7. Marché d'aménagement électrique des nouveaux ateliers municipaux

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité d'alimenter en électricité les nouveaux ateliers municipaux. Quatre entreprises ont été consultées. Monsieur le Maire propose de retenir la proposition la moins disante, soit celle de Georges MAURICE pour un montant de 9 944,78 € HT.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

FINANCES

8. Tarifs pour les sorties de l'ALSH de juin à août

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'approuver les tarifs des sorties l'ALSH de Tournay pour la période de juin à août 2016. Il propose de fixer les tarifs des sorties de la façon suivante :

- Sortie Escaladieu du 15 juin 2016 : Quotient 1 : 9 €, Quotient 2 : 10 €, Quotient 3 : 11 €, Quotient 4 : 12€, Quotient 5 : 13 €, Quotient 6 : 14 €
- Mini-Camp Mirande du 11 au 13 juillet 2016 : Quotient 1 : 74 €, Quotient 2 : 78 €, Quotient 3 : 82 €, Quotient 4 : 87 €, Quotient 5 : 92 €, Quotient 6 : 97 €
- Mini-camp Aubarède du 18 au 19 juillet 2016 : Quotient 1 : 33 €, Quotient 2 : 35 €, Quotient 3 : 37 €, Quotient 4 : 39 €, Quotient 5 : 41 €, Quotient 6 : 44 €
- Animaparc du 29 juillet 2016 : Quotient 1 : 24 €, Quotient 2 : 26 €, Quotient 3 : 28 €, Quotient 4 : 30 €, Quotient 5 : 32 €, Quotient 6 : 34 €

La proposition est adoptée à l'unanimité.

9. Remboursement pour frais accidentels

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'un particulier a heurté la clôture d'une parcelle communale située route de Burg. Les travaux ayant été réalisés par l'entreprise SANGUINET, l'assurance doit verser à la commune le montant correspondant aux travaux, soit 456 €.

Monsieur le Maire propose d'autoriser l'assurance GENERALI à verser à la commune la somme de 456 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

URBANISME

10. Droit de préemption de la parcelle B n°757 (6 impasse des roses)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**11. Droit de préemption des parcelles E n°1455,1456,1459,1460 et 1301
(Camp de Lasbats)**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

12. Droit de préemption des parcelles E n°48 (11 rue du Plagnon)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

13. Droit de préemption des parcelles E n°519 (rue Lestrade)

Monsieur le Maire informe le Conseil de la Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant ladite parcelle reçue en mairie. Il propose que la commune n'utilise pas son droit de préemption.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

ASSOCIATIONS

**14. Demande de subvention de fonctionnement du Pétanque Club
Tournayais**

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de subvention de fonctionnement adressée par Pétanque Club Tournayais. Il propose de reconduire le même montant que la subvention accordée en 2015, soit 320 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

**15. Demande de subvention de fonctionnement de Chambre de Métiers
et de l'Artisanat des Hautes-Pyrénées**

Monsieur le Maire propose de ne pas donner suite à la subvention demandée par cette association pour le fonctionnement du CFA.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16. Demande de subvention de fonctionnement du Club de l'Amitié de l'Arros

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de subvention de fonctionnement adressée par le Club de l'Amitié de l'Arros. Il propose de reconduire le même montant que la subvention accordée en 2015, soit 500 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

16bis. Demande de subvention de fonctionnement de l'association du jumelage Tournay – La Vraie Croix

Monsieur le Maire informe le Conseil de la demande de subvention de fonctionnement adressée par l'association du Jumelage Tournay – La Vraie Croix. Il propose de reconduire le même montant que la subvention accordée en 2015, soit 500 €.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à assister à la passation de commandant du Centre de secours de Tournay entre le Capitaine Patrick BRU et le Lieutenant Damien FRECHOU qui aura lieu le vendredi 17 juin 2016 à 19h30 sur la place d'Astarac. Monsieur le Maire propose au Conseil de profiter de cette cérémonie pour signer la convention relative à la disponibilité opérationnelle et à la disponibilité pour la formation de deux agents par ailleurs sapeur-pompiers volontaires au Centre de Secours de Tournay pendant leurs temps de travail effectifs. Il propose que la Commune ne demande pas à bénéficier de la subrogation dans le cadre des missions opérationnelles mais demande la subrogation dans le cadre des actions de formation. La proposition est adoptée à l'unanimité.

Madame Marie-Thérèse BRUZAUD évoque le bilan de l'année et les possibles évolutions dans le domaine scolaire et plus particulièrement des TAP.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la société Autoroutes du Sud de la France a procédé à l'inventaire des portions de voiries rétablies et créées dans le cadre de la construction de l'autoroute A64 « La Pyrénéenne ». Il n'a pas été retrouvé trace de procès-verbaux de remise dument signés par la commune et ASF. Afin de régulariser la situation, ASF demande à la commune de signer la convention de remise des voiries définissant la responsabilité de la commune. Il s'agit d'un

passage à gibier de 600m situé au niveau du PR157.117. La proposition est adoptée à l'unanimité.

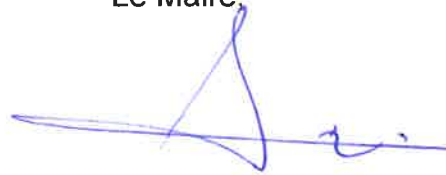
La séance est levée à 23h30.

Le secrétaire de séance,



Monique GAILHOU

Le Maire,



Camille DENAGISCARDE



MAIRIE
DE TOURNAY

65190

SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2016

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUN 2016**

☎ 05 62 35 70 26
☎ 05 62 35 78 64
✉ mairie@ville-tournay.fr
<http://www.ville-tournay.fr>

Réunis le 13 septembre 2016, les membres du Conseil municipal de la commune de Tournay approuvent le procès-verbal du Conseil

Camille DENAGISCARDE, Maire,

Frédéric PERRET,

Jean-Claude DELAS, Premier Adjoint au Maire,

Catherine HOWARD,

Monique GAILHOU, Deuxième Adjointe au Maire,

David PAMBRUN,

Marie-Thérèse BRUZAUD, Troisième Adjointe au Maire,

Blandine CARATY,

Régis PIERROT, Quatrième Adjoint au Maire,

Francis ARTIGUE,

Jean-Louis GABAS,

Muriel ROSSI,

Jacqueline SARRABERE,

Nicolas DATAS-TAPIE,

Véronique RENAUDOT,

1